LOI DE FINANCES 2010

L'Assemblée adopte le texte

L'Assemblée populaire nationale a adopté, hier, à une large majorité, la loi de finances et du budget de l'année 2010. Le Parti des travailleurs, qui s'est abstenu, a proposé des amendements à la quasi-totalité des articles.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - La loi de finances 2010 a été votée au terme d'une séance plénière qui aura duré presque 5 heures. La cinquantaine d'amendements proposés au texte par la formation de Louisa Hanoune a fait de cette adoption bien plus qu'une simple formalité.

A elle seule, la députée Nadia Chouitem du Parti des travailleurs a déposé 10 amendements. SNMG à 35 000 DA, création d'un fonds pour l'enseignement de tamazight, recrutement d'une d'assistante sociale pour chaque commune, réquisition des logements vides… Les propositions introduites par cette formation politique ont été rejetées en bloc par les élus des autres groupes parlementaires.

En fait, seuls les amendements des membres de la commission des finances ont été retenus par l'Assemblée populaire nationale.

Présentée dans sa globalité par Abdelaziz Ziari, la loi de Finances et du budget 2010 sera finalement adoptée par l'ensemble des députés à l'exception de ceux du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qui ont voté contre, et de ceux du Parti des travailleurs qui se sont abstenus.

Photo : Samir Sid

Abdelaziz Ziari.

Le ministre des finances n'a pas manqué d'afficher sa satisfaction au terme de cette séance plénière. «La loi de finances a été adoptée et les amendements retenus vont dans le sens de la politique de l'Etat en matière de la facilitation d'impôts et de la réduction de la pression fiscale.

C'est notamment le cas de la reconduction de la mesure visant à réduire de 50 % l'IBS et l'IRG dans certaines régions du Sud, il y a aussi la prise en charge par l'Etat de 50 % du coût de l'électricité dans ces mêmes wilayas», a déclaré Karim Djoudi au sortir de l'hémicycle.

Abordant la question du régime indemnitaire, le ministre a annoncé que «l'Etat a les moyens d'appliquer ses engagements». «Nous avons des montants qui sont provisionnés et qui nous permettront de prendre en charge l'effet rétroactif du régime indemnitaire qui a été décidé», a-t-il dit.

De son côté, Abdelkrim Benbada, le ministre de la PME et de l'Artisanat, a déclaré que la tripartite — qui doit s'ouvrir aujourd'hui — permettra de «dissiper les craintes» provoquées par les mesures prises dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2009.

«Ce sera l'occasion d'expliquer les aspects positifs de ces mesures concernant la préservation des emplois et de l'économie nationale», a-t-il souligné.

T. H.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE RASSURE

Un plan de rattrapage des cours sera lancé

Les trois semaines de grève dans le secteur de l'éducation ont engendré un retard considérable des cours. Maintenant que la reprise du travail a eu lieu, sera-t-il possible de rattraper ce retard ? Oui, selon Benbouzid. Le ministre a annoncé qu'un plan de rattrapage sera lancé et que les sujets d'examen porteront uniquement sur les programmes dispensés.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Alors que l'heure de la reprise du travail a sonné dans les trois paliers de l'enseignement, les élèves doivent rattraper trois semaines de cours non dispensés.

A ce sujet, et à en croire les assurances du ministère de l'Education nationale, les conséquences de cette perturbation ne seraient pas aussi dommageables qu'on le pensait.

Ainsi, les élèves ne risqueraient pas de connaître une surcharge des programmes pour rattraper le retard accumulé.

C'est ce qu'a soutenu le département de Benbouzid dans un communiqué rendu public.

Beaucoup se sont inquiétés, notamment les parents d'élèves, de la manière dont les élèves allaient pouvoir rattraper les heures de cours perdues suite au mouvement de protestation des syndicats autonomes des enseignants.

Déjà perturbés dès la rentrée par des programmes chamboulés, les élèves craignaient d'être contraints de travailler même pendant les vacances scolaires pour rattraper leurs cours.

Autre appréhension qu'ont les élèves, celle de devoir recourir à des heures supplémentaires ou de suivre un travail «bâclé». Rien de tel, selon le communiqué du ministère de tutelle, qui assure qu'il n'y aura ni recours à des heures supplémentaires, ni précipitation, ni surcharge des emplois du temps ou des programmes.

Et de souligner qu'une large concertation sera engagée avec la Fédération nationale des associations de parents d'élèves, les syndicats des enseignants et les directeurs de l'éducation, en vue d'établir un programme de rattrapage qui sera appliqué à l'échelle nationale, «dans des conditions pédagogiques des plus normales».

La tutelle assure que le retard pourra être comblé sans «bouleverser» les emplois du temps, et cela à travers différentes opportunités qu'il conviendra d'exploiter d'ici la fin de l'année scolaire.

La première mesure retenue par la tutelle consistera en le report à une date ultérieure des compositions initialement programmées entre le 23 novembre et le 3 décembre. Ce qui permettra aux élèves de rattraper déjà une semaine de cours.

Autre action envisagée, toujours selon le communiqué, celle d'un allongement de l'année scolaire d'une dizaine de jours.

Photo : Samir Sid

Benbouzid.

Par ailleurs, il est indiqué que les sujets d'examen, surtout pour les classes de terminale, ne porteront que sur les cours dispensés.

Enfin, toujours selon le communiqué de la tutelle, une commission nationale sera mise en place pour suivre la progression pédagogique par matière au niveau des classes de chaque établissement scolaire, afin de déterminer les limites des programmes à partir desquels seront élaborés les sujets d'examen.

S. A.

VACCIN CONTRE LA GRIPPE PORCINE

Le personnel médical peu informé

La grippe porcine gagne du terrain en Algérie. Depuis le mois de juin dernier, quelque 300 cas ont été recensés. Même après les trois décès enregistrés la semaine dernière, les Algériens semblent indifférents et se considèrent à l'abri de cette maladie. Au niveau des centres de soins et des polycliniques à Alger, un climat tout à fait serein et ordinaire règne.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - En cette matinée pluvieuse, la salle d'attente de l'Etablissement public de santé de proximité (EPSP) Bouchenafa de Sidi M'hamed, est presque déserté par les malades.

Seuls quelques patients attendent leur tour dans le grand hall, pour une consultation. Ici, il semble que le personnel médical et paramédical ne se sent pas concerné par cette pathologie qui évolue à grande vitesse.

Par petits groupes, des infirmiers sont occupés à discuter entre eux alors que d'autres préfèrent se réfugier dans le bureau du chef de service. Assises sur les nombreux sièges de la salle d'attente, deux infirmières sont absorbées par une longue discussion. La plus jeune d'entre elles nous confie que depuis le début de la grippe porcine en Algérie, «nous avons reçu trois cas au niveau de notre établissement dont le dernier remonte à ce matin». Toutefois, elle n'a pas hésité à afficher son ignorance quant aux trois décès enregistrés la semaine dernière. A propos du vaccin contre la grippe A/H1N1, les deux collègues assurent n'avoir eu aucun écho à propos de son approvisionnement par le ministère de la santé.

Et de poursuivre «certes, tout le personnel médical et paramédical a été vacciné contre la grippe saisonnière ainsi que les personnes qui s'apprêtaient à aller au hadj, mais pour la grippe porcine, nous n'avons eu aucune information concernant le vaccin».

D'autre part, le réceptionniste, censé être en contact direct avec les citoyens, affirme que cette polyclinique a connu depuis quelques jours une ruée inhabituelle de citoyens.

«Depuis une semaine, nous recevons quotidiennement des citoyens qui réclament le vaccin contre la grippe porcine», a-t-il indiqué, à défaut, ces derniers retournent bredouille. En attendant ce fameux vaccin pour se préserver d'une «éventuelle» pandémie, il ne reste qu'à croiser les doigts.

R. N.

MISE EN SERVICE DE LA CARTE CHIFA À BATNA

Le Snapo dénonce l'anarchie

La mise en service de la carte Chifa ne semble pas se dérouler dans les meilleures conditions à Batna. C'est du moins ce que constate le Snapo qui dénonce dans un communiqué «les décisions graves prises par le directeur de la Cnas de Batna quant au lancement désordonné et désorganisé de la carte à puce.»

Le Snapo considère que la méthode choisie est «contraire aux directives de la direction générale de la Cnas et porte un coup au projet puisqu'elle empêche les malades de s'approvisionner en médicament là où ils le souhaitent».

Le Snapo estime que cette décision «porte un sérieux coup aux relations Cnas/Snapo».

N. I.

AFIR

Découverte macabre

Le cadavre d'un homme d'une quarantaine d'années a été découvert au village de Zaoui, localité située à l'est de la commune d'Afir à l'extrême est de la wilaya de Boumerdès. Des blessures indiquent, selon nos informations, que l'homme a été victime d'une agression. Il n'est pas exclu que ce crime soit imputé aux terroristes de la katibat El Ansar du GSPC d'autant plus que la localité de Zaoui est située à la lisière ouest de la forêt de Mizrana infestée de terroristes de cette phalange. Faut-il rappeler que la RN24, qui passe par ce village et qui relie le nord-est de la wilaya de Boumerdès au nord-ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou en passant par une partie de cette forêt, est fermée depuis des années à la circulation.

Abachi L.